



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Prime de fin d'année : n'oubliez pas les petits souliers des journalistes pigistes...

Demain, c'est Noël ! L'association Profession : Pigiste* vous donne une belle idée de présent à

offrir aux journalistes pigistes : la prime de fin d'année défiscalisée et désocialisée annoncée par le président de la République.

Avec un revenu médian de 1 969 €/mois (contre 3 549 €/mois pour leurs collègues en poste, selon

l'Observatoire des métiers de la presse), qui stagne depuis des années, ces journalistes sont parmi

les plus précaires de la profession. Et le fait de travailler pour plusieurs médias à la fois n'y change

rien ! Nul doute que la majorité d'entre eux seront sous les plafonds de salaire décidés par les

entreprises pour l'octroi de cette prime « facultative »...

Et pourtant les journalistes pigistes risquent d'échapper à ces arbitrages !

Comme c'est souvent le

cas avec les décisions qui touchent les bas salaires, primes ou augmentations, seuls les salariés

mensualisés ou les contrats « typiques » sont concernés, et les pigistes exclus, au prétexte qu'ils

auraient plusieurs employeurs.

Ça suffit ! S'il s'agit de combattre la précarité et d'améliorer le pouvoir d'achat de

ceux qui ont les
revenus les plus faibles, tous les décideurs, les chefs d'entreprise à qui nous
adressons cette lettre
mais aussi les parlementaires, ont l'obligation morale de faire en sorte que tous
les salariés soient
inclus.

Profession : Pigiste demande que toutes les entreprises de presse, médias,
agences de presse qui
décideront de verser cette prime à leurs salariés mensualisés veillent à ce que
les journalistes

pigistes la touchent aussi. Les organisations syndicales de journalistes SNJ,
SNJ-CGT, CFDT

Journalistes, qui soutiennent cette requête, s'assureront que les journalistes
rémunérés à la pige

bénéficient bien, comme les autres salariés, de la prime Macron. Elles se
réservent la possibilité

d'étudier tout recours juridique contre les entreprises qui prétendent en priver
les journalistes

pigistes.

Eh oui, selon la loi tous les salariés ont les mêmes droits, et les pigistes font
bien partie de la masse

salariale des entreprises ! Il faut arrêter de toujours trouver des moyens pour
que certains précaires

soient encore plus défavorisés que d'autres.

* Profession : Pigiste est une association loi 1901 ayant pour buts de fédérer
les journalistes pigistes et de
lutter contre leur précarisation croissante.

Profession : Pigiste, CFDT-Journalistes, SNJ, SNJ-CGT

Publié le :

Lundi, 24 Décembre, 2018

Rubrique:

Presse nationale (/rubriques/presse-nationale)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 14

Tweeter



Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)